



# FOULEES TULLISTES Patrick Perrier

Le 10/09/2022

## REGLEMENT

**Article 1** : Les Foulées Tullistes Patrick Perrier, épreuves de courses à pied, sont organisées par le Tulle Athlétic Club, départ et arrivée quai Périé et Place Gambetta à Tulle.

Les départs seront donnés, à partir de :

- 17H15 pour les courses enfants :
  - o Baby : 17H15 (1 tour : 730m) nés en 2017, 2018, 2019 .
  - o Eveil athlé : 17H30 (1 tour : 1460m) nés en 2014, 2015, 2016.
  - o Poussins : 17H45 (2 tours : 1460m) nés en 2012 , 2013.
  - o Benjamins : 18H00 (4 tours : 2920m) nés en 2010, 2011.
  - o Minimes : 18h30 avec le 5 km Deguiz Run nés en 2008, 2009.
- 18H30 : 5km Deguiz Run et course Minimes nés en 2009 ou avant.
- 19H30 : 5km demie finale des Championnats de France de 5km, championnat de la ligue Nouvelle Aquitaine, nés en 2007 ou avant (présentation jointe\*).
- 20h15 : 10km labellisé et qualificatif aux championnats de France, être né en 2007 ou avant.

Nota : [pour la saison 2022/2023 le changement de catégorie intervient le premier septembre 2022](#)

**Article 2** : Les parcours de 5kms demie finale et 10 kms sont mesurés par un officiel HS FFA. Les épreuves sont inscrites au calendrier F.F.A et ont un label régional.

**Article 3** : La participation est ouverte aux coureurs des catégories cadet à master pour le 10 km et à partir de minime pour le 5km Deguiz Run. Tout athlète non licencié FFA, Pass Running, FSCT, FSGT et UFOLEP devra fournir un certificat médical de non contre-indication à la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de la course.

**Pour le 5km demie finale du championnat de France, championnat de ligue, seuls les athlètes munis d'une licence FFA compétition (saison 2022/2023) et d'un justificatif de participation soit à une course de 5km labellisée soit au 5km virtuel du 10 juillet 2022 peuvent participer.**

**Article 4** : Les inscriptions se font par internet site : OKTIME

- Les licenciés FFA, Pass Running, FSCT, FSGT et UFOLEP, doivent indiquer obligatoirement le n° de licence, le nom du club.
- Pour les licenciés d'autres fédérations et les non licenciés, produire le certificat médical.

Le certificat médical nécessaire est à fournir au plus tard lors du retrait des dossards et conservé par les organisateurs.

**Article 5** : Les dossards seront à retirer :

- Club House – Chemin du Stade – les mercredi 7, jeudi 8 et vendredi 9 septembre de 16H00 à 19H00
- Salle Latreille le jour de l'épreuve samedi 10 septembre de 10H00 à 12H00 et de 14H00 à 20H00.

**Article 6** : Les droits d'inscriptions sont :

- Pour le 5 km Déguiz-Run de 10€ jusqu'au 31 juillet minuit ; 12€ jusqu'au 31 août minuit ; 14€ jusqu'au 10 septembre 2022 à midi.
- Gratuit pour la demie finale de 5 km (selon les conditions de participation décrites article 3)
- Pour le 10 km : 12 € jusqu'au 31 juillet minuit ; 14€ jusqu'au 31 août minuit ; 16€ jusqu'au 10 septembre 2022 à midi.
  - *Pour les licenciés FFA compétition 12€ jusqu'au 31 août, 16€ jusqu'au 10 septembre midi.*
- Pour les enfants 4 euros y compris minimales.

Les épingles à nourrice ne sont pas fournies.

Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit.

**Article 7** : La sécurité routière est assurée par des signaleurs mis en place par les organisateurs conformément aux arrêtés de la Mairie.

Le service médical peut décider de la mise hors course d'un concurrent pour des raisons médicales.

Les points de ravitaillement sont installés au 5<sup>ème</sup> km, ainsi qu'à l'arrivée. Les participants disposeront d'un temps maximum de 1 h 15' pour effectuer le parcours de 10kms et 45' pour le 5 km open.

**Article 8** : Assurance Responsabilité civile : conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance auprès du cabinet Berger et Fils à Brive.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de vol des vêtements, sacs ou autres objets laissés sur les installations de la course.

**Article 9** : Le Jury officiel est proposé par le président de l'association Tulle Athlétic Club dont le pouvoir de décision est sans appel.

**Article 10** : Les vélos, engins à roulettes ou motorisés sont formellement interdits sur le parcours.

**Article 11** : Le chronométrage sera effectué par « OKTIME ». Tous les concurrents seront munis d'une puce électronique.

**Article 12** : Tout concurrent accepte de rétrocéder son image au travers de photos, films ou autres supports de communication.

Aucune photo ne pourra être publiée sur quelque support, site ou bulletin sans autorisation des organisateurs.

**Article 13** : L'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure (intempéries, covid ...)

**Article 14** : Le présent règlement pourra être modifié par les organisateurs jusqu'au jour de la course. Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du règlement de cette épreuve et en accepter toutes les clauses.

**Article 15** : Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 tout concurrent dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant.

**Article 16** : Tee-shirt aux 500 premiers inscrits du 5km Deguiz Run et 10km.

Pour le 5km Deguiz Run récompenses par tirages au sort.

Sur le 10km labellisé, récompenses aux 5 premiers du scratch Hommes et Femmes par des primes et aux premiers de chaque catégorie par des bons d'achat.

Titres régionaux du 5km récompensés par des médailles de la ligue, tee-shirt spécifique.

Tout concurrent récompensé par des primes ou lots, doit être présent sur le podium de la course, Place Gambetta, lors de la remise des prix.

## **\*Demi-finale Nouvelle Aquitaine des Championnats de France 5 km**

*Information communiquée par la FFA*

Depuis un peu plus de 2 ans, les courses sur route de 5 kilomètres sont officiellement reconnues par World Athletics. Les événements reprenant ce format de course se sont multipliés et les athlètes élite y ont réalisé des performances remarquables. C'est pourquoi, dans la lignée de cette évolution, la Fédération Française d'Athlétisme a acté l'organisation des premiers Championnats de France de 5km, dès la saison 2022.

Au-delà de l'organisation des championnats, ce nouvel événement constitue une opportunité de promouvoir la pratique du running en club et de mobiliser un maximum de pratiquants, tout en aboutissant sur la tenue d'un événement de haut niveau qui décernera les titres de champion de France.

Ainsi, les championnats de France de 5 kilomètres bénéficieront d'un dispositif en 3 temps : une finale, des demi-finales, un tour préliminaire.

La finale sera organisée sur une journée et pourra comporter 8 courses, par catégories :

- Hommes seniors et masters 0,
- Femmes seniors et masters (0-1-2-3-4...),
- Hommes masters 1 et plus,
- Hommes juniors,
- Femmes juniors,
- Hommes cadets,
- Femmes cadettes,

Cette finale se déroulera à **Albi le 16 octobre 2022**.

Qui pourra participer ?

- les **athlètes licenciés compétition** ayant réalisé la performance demandée lors des demi-finales :

Catégories Hommes		Femmes
Cadets	18'15"	22'30"
Juniors	17'45"	22'00"
Espoirs	17'00"	21'15"
Séniors	16'35"	20'45"
Masters 0	17'00"	21'15"
Masters 1	17'35"	22'30"
Masters 2	18'00"	23'30"
Masters 3	19'00"	24'00"
Masters 4	19'30"	25'00"
Masters 5	21'40"	25'30"
Masters 6	22'30"	27'00"
Masters 7	24'00"	28'30"
Masters 8	25'30"	30'30"
Masters 9	27'00"	31'30"
Masters 10	28'30"	33'00"

- les **athlètes licenciés compétition** ayant réalisé un temps de qualification directe (H 13'50"- F 16'30") lors d'un 5 kilomètres labellisé ou d'un 5 000 mètres inscrit au calendrier FFA ;

- les athlètes ayant reçu une validation de qualification exceptionnelle (équipes de France, internationaux).

- les **athlètes licenciés compétition** ayant participé au tour préliminaire ;

- les athlètes ayant reçu une validation de qualification exceptionnelle de la part de leur ligue selon la procédure et les critères définis.

Les demi-finales seront organisées à l'échelon régional et les ligues sont sollicitées pour prendre en charge leur organisation. Les critères d'organisation à respecter relèvent du cahier des charges des courses à label. Il sera possible de créer de nouvelles épreuves aussi bien que de s'appuyer sur des organisations déjà existantes. Ces organisations devront se tenir en septembre.

Le tour préliminaire sera composé de tous les 5 kilomètres labellisés du 1er janvier au 15 juillet 2022 et d'un challenge virtuel opéré sur 3 à 5 jours début juillet, à l'aide d'une plateforme digitale d'agrégation des données d'activités sportives.

Pour toute question, vous pouvez contacter [France.5km@athle.fr](mailto:France.5km@athle.fr) .